2022

# Rapport de l'étude pour rédiger les lignes directrices de supervision et de contrôle du secteur de l'Immobilier, Mines, Avocats, Notaires, Huissiers – Commissaire de justice, Agences de voyage et Etablissements de tourisme et les OBNL en matière de LBC/ FT en adéquation avec les risques du pays

**CABINET AICHA CONSULTING £ AUDIT**

*300 logements, Bamako, Rue : 103 Porte : 07*

*Tel : 20 28 15 15/ 67 25 27 00/ 79 11 28 38*

**TABLE DES MATIERES**

*INTRODUCTION* _____ *2*

*1. Contexte* _____ *2*

*2. Objectifs :* _____ *3*

*3. Résultats attendus :* _____ *3*

*4. Approche méthodologique* _____ *4*

*5. Documents des guides et lignes directrices* _____ *6*

# INTRODUCTION

## 1. Contexte

Au cours des dernières années, le phénomène de BC/FT a fait l'objet d'une grande mobilisation de la communauté internationale, régionale et nationale suite à une prise de conscience des menaces graves sur le système financier. C'est ainsi :

Au niveau international, des pays de l'OCDE ont créé le GAFI.

Au niveau sous régional, les pays de la CEDEAO, à l'instar de la communauté internationale ont adopté des mesures appropriées dans le but de réserver une lutte implacable au BC/FT.

Au niveau national, la politique de LBC/FT nécessite de la mobilisation concertée et cohérente de tous les leviers d'action dont notre pays dispose. Outre un cadre réglementaire et juridique solide, l'implication constante des autorités et administrations concernées ainsi que la coopération permanente entre les autorités impliquées dans la LBC/FT contribuent à renforcer l'efficacité collective du dispositif, de la prévention à la répression, en passant par la collecte d'informations, les enquêtes et poursuites, les instructions, les jugements, les saisies, gels et confiscations.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) est au cœur des priorités nationales du Mali. Les menaces que posent le terrorisme et les réseaux d'activités criminelles connexes, les fortes attentes exprimées par la société face à la délinquance économique et financière et la nécessité de préserver l'intégrité du système financier national constituent des enjeux majeurs pour le Mali.

Dans le souci d'identifier les insuffisances liées à la conformité technique ainsi que les lacunes constatées dans la mise en œuvre efficace des recommandations du GAFI, le GIABA a institué l'évaluation mutuelle

Cette évaluation est conduite sur la base des Quarante (40) Recommandations relatives au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération des armes de destruction massive, élaborées par le GAFI.

Le Mali a conduit avec succès son évaluation nationale de risques (ENR) en 2018 et en 2019 ; toute chose qui lui a permis de révéler les faiblesses de son dispositif de LBC/FT.

Il a également fait l'objet d'une évaluation par ses pairs assortie d'un Rapport d'Evaluation Mutuelle (R.E.M), élaboré par les experts évaluateurs du GIABA, lequel a été adopté lors de la plénière du groupe régional en novembre 2019 à Dakar.

Il ressort des rapports de l'Evaluation Nationale des Risques (ENR) que les secteurs des agences de voyages et de tourisme, des mines et de l'immobilier sont exposées à des risques élevés, tandis que ceux relatifs aux OBNL, les notaires, les huissiers-commissaire de justice sont moyennement élevés et enfin, les avocats, présentent des risques moyens.

Afin d'apporter une aide dans la compréhension de BC/FT dans ces différents secteurs, il est envisageable d'élaborer des lignes directrices expliquant d'une manière plus pragmatique les obligations légales en la matière.

C'est dans ce cadre que la CENTIF a initiée la présente étude relative « Etude pour rédiger la ligne directrice de supervision et de contrôle du secteur de l'Immobilier, Mines, Avocats, Notaires, Huissiers –Commissaire de justice, Agences de voyage et Etablissements de tourisme et les OBNL en matière de LBC/ FT en adéquation avec les risques du pays ».

## 2. Objectifs :

### 2.1. Objectif général :

L'étude vise à rédiger des lignes directrices afin d'apporter un appui à la compréhension et à l'application d'une approche basée sur le risque des dispositions relatives à la lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme, des secteurs des agences de voyage et établissements de tourisme, des mines, de l'immobilier et des OBNL.

### 2.2. Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, la mission vise à :

- **élaborer une ligne directrice pour chaque secteur en adoptant l'approche basée sur le risque ;**
- **Déterminer le champ des professionnels couvert par chacun des secteurs identifiés en matière de LBC/ FT ;**
- **faire un état des obligations des professionnels assujettis du secteur comprenant :**
  - ✓ l'identification des risques ;
  - ✓ la classification et l'évaluation des risques ;
  - ✓ les obligations et les mesures de vigilance à mettre en œuvre face aux risques ;
  - ✓ la déclaration de soupçon : une description des procédures liées aux obligations de déclaration de soupçon à la CENTIF ;
  - ✓ les obligations relatives au contrôle interne ;
  - ✓ les obligations de formation et d'information ;
  - ✓ L'échange d'information ;
  - ✓ les obligations de conservation des documents ;
- **le contrôle des professionnels assujettis par les autorités de supervision désignées, comprenant** :
  - ✓ le contrôle des professionnels par les autorités ;
  - ✓ les sanctions des professionnels par les autorités ;
- **les prérogatives de la CENTIF ;**
- **des cas de typologie de situation à risque.**
- **les critères d'alerte.**

## 3. Résultats attendus :

Des lignes directrices sectorielles de LBC/FT seront élaborées et permettrons de :

- créer un cadre permanent de renforcement et de suivi évaluation du dispositif de LBC/FT de ses secteurs à risque élevés
- renforcer les capacités opérationnelles des acteurs de lutte contre le BC/FT ;
- renforcer la mission des autorités de supervision avec une planification de leur mission et guides de supervision et de contrôle pour chaque secteur.

## 4. Approche méthodologique

Conformément aux termes de référence, l'équipe de consultant a travaillé en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués.

L'approche combine des informations qualitatives et quantitatives. Les données ont été recueillies auprès de diverses sources internationales et nationales (publiques et privées), ainsi que des études et des rapports nationaux et internationaux (rapport de l'évaluation nationale des risques), des rapports annuels, des statistiques et des données provenant des autorités de surveillance et des services répressifs. Il a été complété par des avis d'experts dans le cadre d'interactions régulières de haut niveau avec les autorités concernées et le secteur privé afin d'enrichir les résultats.

Pour ce type de mission, cette méthodologie s'appuie sur les principes suivants :

- respect des Termes de Références s'y rattachant et une planification de l'étude en phases ;
- approche scientifique appliquant les principes et les outils de la recherche action ;
- approche participative en vue d'une création collective impliquant une plus grande majorité des acteurs concernés par l'Etude.

Phase 1 : Préparatoire

**La rencontre de cadrage :**

Une rencontre de cadrage a eu lieu le ……2022 dans les locaux de la CENTIF. Elle a regroupé le groupe de travail constitué par la CENTIF et les experts du Cabinet retenu pour l'étude conformément aux dispositions des termes de référence (TDR).

La rencontre de cadrage a pour but de :

- avoir une compréhension commune des termes de référence ;
- partager la méthodologie à mettre en œuvre ;
- présenter le calendrier d'exécution de l'étude ;
- demander les documents requis pour la mission.

A l'issue de cette réunion, le Cabinet a pris note des attentes du commanditaire de l'étude, d'un meilleur cadrage de la mission de son déroulement, d'une méthodologie et d'une identification précise des entités et organismes à consulter.

**Phase 2 : Collecte et Revue d'information et d'analyse documentaire**

Cette phase a été constituée par les séances de travail et d'échanges de documents avec les acteurs suivants :

- Le professionnel de l'immobilier (API, Administrateurs de biens immobiliers et agents immobiliers) ;
- Les professionnels des mines ;
- Les responsables des OBNL ;
- Les agences de voyage et les établissements de tourisme (DNTH, les responsables des agences et établissements) ;

- Le Barreau ;
- L'ordre des Notaires ;
- L'ordre des Huissiers -commissaire de justice.

**Phase 3 : Traitement et analyse des données**

Le traitement des données a consisté à saisir les données et à les apurer (corrections des incohérences).

L'analyse des données a porté sur l'interprétation des données recueillies.

**Phase 4 : Rédaction du rapport provisoire**

Un rapport provisoire a été transmis à la CENTIF pour observations. Les suggestions et recommandations seront intégrées dans la version finale et remise en cinq (05) exemplaires et en version électronique sur clé USB.

## 5. Documents des guides et lignes directrices

- Guide de supervision et de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération à destination du Secteur Minier

- Guide de supervision et de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération à destination du Secteur non Financier au Mali

- Ligne directrice à l'intention des assujettis et des autorités de supervision et de contrôle du secteur minier en matière de LBC/ FT/FP au Mali

- Ligne directrice à l'intention des assujettis et des autorités de supervision et de contrôle du secteur de l'Immobilier en matière de LBC/ FT/FP au Mali

- Ligne directrice à l'intention des assujettis et des autorités de supervision et de contrôle du secteur des OBNL en matière de LBC/ FT/FP au Mali

- Ligne directrice à l'intention des assujettis et des autorités de supervision et de contrôle du secteur Agences de voyage et Etablissements de Tourisme en matière de LBC/ FT/FP au Mali

- Ligne directrice à l'intention des assujettis et des autorités de supervision et de contrôle des Avocats en matière de LBC/ FT/FP au Mali

- Ligne directrice à l'intention des assujettis et des autorités de supervision et de contrôle des Notaires en matière de LBC/ FT/FP au Mali

- Ligne directrice à l'intention des assujettis et des autorités de supervision et de contrôle des Huissiers -Commissaire de Justice en matière de LBC/ FT/FP au Mali